

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DASES 81 Subvention (10 000 euros) à l'association Unis-Cité dont les actions favorisent la solidarité intergénérationnelle

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2512-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Unis-Cité au titre de l'année 2021

Vu la convention pluriannuelle signée le 30 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association Unis-Cité, au titre de l'année 2021 (Simpa 105941 – dossier 2021_05266) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée le 30 novembre 2020.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO